

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 980 – 02/08/2022

Descriptif

Objet	:	Extension de l'école du Manoir, Cologny														
Forme de mise en concurrence	:	Appel d'offres														
Type de procédure	:	Ouverte														
Mandat	:	Architecte pour la phase exécution Le montant estimé des travaux donnant droit aux honoraires est d'environ CHF 5'700'000 HT pour les prestations SIA 4,41 à 4,53.														
Date de publication dans la FAO	:	1 août 2022														
Délai de rendu	:	23 septembre 2022, 16h00														
Adjudicateur	:	Commune de Cologny, Rte de la Capite 24, CP 86, 1223 Cologny														
Organisateur	:	idem														
Inscription	:	Aucun émolument ni frais de dossier														
Simap	:	No de publication : 1279187 Documents téléchargeables sur Simap														
Communauté de soumissionnaires	:	Pas admise														
Sous-traitance	:	Pas admise														
Groupe d'évaluation	:	Membres professionnels ou non-professionnels dépendants du MO <ul style="list-style-type: none">• Monsieur Bernard Girardet – commune de Cologny – conseiller administratif• Madame Sarah Meylan Favre – présidente de la commission des constructions• Monsieur Luc Malnati – Architecte - Urbaniste EPFL – Lic. ès sciences po. UNIGE• Monsieur Théodore Necker – architecte SIA diplômé EPFZ Membres professionnels indépendants <ul style="list-style-type: none">• Monsieur Gavin Taylor – architecte SIA diplômé EDIN Membre suppléant <ul style="list-style-type: none">• Monsieur Alexandre Toppo – commune de Cologny – chef du service technique														
Critères d'adjudication	:	<table><tr><td>Compréhension de la problématique.</td><td>30 %</td></tr><tr><td>Références du ou de la candidat-e.</td><td>35 %</td></tr><tr><td>Qualité économique globale de l'offre.</td><td>25 %</td></tr><tr><td> • prix.</td><td>20 %</td></tr><tr><td> • crédibilité du prix (heures, tarifs...).</td><td>5 %</td></tr><tr><td>Effectifs prévus pour effectuer les prestations.</td><td>10 %</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>100 %</td></tr></table>	Compréhension de la problématique.	30 %	Références du ou de la candidat-e.	35 %	Qualité économique globale de l'offre.	25 %	• prix.	20 %	• crédibilité du prix (heures, tarifs...).	5 %	Effectifs prévus pour effectuer les prestations.	10 %	TOTAL	100 %
Compréhension de la problématique.	30 %															
Références du ou de la candidat-e.	35 %															
Qualité économique globale de l'offre.	25 %															
• prix.	20 %															
• crédibilité du prix (heures, tarifs...).	5 %															
Effectifs prévus pour effectuer les prestations.	10 %															
TOTAL	100 %															
Indemnités	:	Aucune														

**Commentaires techniques sur
la base des documents
publiés et des bases légales et
réglementaires applicables
dans le cas d'espèce**

- Qualités de l'appel d'offres** : Appel d'offres correspondant aux documents A1 et B1
- Remarques sur l'appel d'offres** : La CCAO regrette que le MO n'ait pas privilégié une procédure qui permette d'attribuer l'ensemble du mandat au même architecte soit par un appel d'offres soit par un concours.

Avis de la CCAO



Distribution : Aux membres des membres
Commune de Cologny, Rte de la Capite 24, CP 86, 1223 Cologny
manoir@cologny.ch